

Agence Technique Départementale
de la Haute-Garonne

OFFRE DE FORMATION DES ELUS LOCAUX

1^{er} SEMESTRE 2012



Établissement Public Administratif Départemental
agrée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux

SOMMAIRE

- **LE SERVICE FORMATION DES ÉLUS DE L'ATD31** p.02

- **L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{er} SEMESTRE 2012** p.04
 - Présentation p.04
 - Calendrier p.05
 - Contenus pédagogiques p.07
 - Modalités d'adhésion à l'ATD31 p.21
 - Bulletins d'inscription p.23

LE SERVICE FORMATION DES ÉLUS DE L'ATD31

► SON RÔLE

L'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne est agréée « organisme de formation des élus locaux » par le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, dans l'organigramme de l'Agence, le service de la formation des élus locaux est chargé de concevoir une offre de formation destinée à faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, d'informer, de conseiller et d'orienter ces derniers sur les thèmes de formation correspondants à leurs besoins.

► CINQ PERSONNES À VOTRE SERVICE

- **Marie-Christine ROUMENS**,
Directrice de l'Agence Technique
Départementale de la Haute-Garonne
(05 34 45 56 48)
- **Claire VERDELHAN**,
Directrice adjointe de l'Agence
Technique chargée de la Formation
des élus et de l'Administration
Générale de l'Agence
(05 67 20 27 58)
- **Isabelle LATGE**,
Responsable du service formation
(05 67 20 27 50)
- **Dominique D'HALLUIN**,
Conseillère formation
(05 67 20 27 48)
- **Martine SOULOUMIAC**,
Assistante
(05 34 45 56 49)

► COMMENT S'INSCRIRE ?

Un bulletin d'inscription (cf. modèle à la fin de ce catalogue) doit être rempli pour chaque formation demandée et signé par le Maire ou le Président de la collectivité.

Ce bulletin est également téléchargeable ou imprimable sur le site

Internet de l'ATD31 (www.atd31.fr rubrique "formation des élus" sous rubrique "informations pratiques").

► RAPPEL DE VOS DROITS À LA FORMATION

La loi du 3 février 1992 énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux. Trois décrets du 16 novembre 1992 en précisent les conditions d'exercice (décrets 92-1206, 1207 et 1208). Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10, L.5214-8 et R 1221-1 à R 1221-22 un droit individuel à la formation et fixe ses modalités d'exercice.

• Le droit à la formation

Tout titulaire d'un mandat local, qu'il soit par ailleurs salarié de droit privé ou de droit public, contractuel ou fonctionnaire, a droit à une formation adaptée à ses fonctions. La durée totale du congé de formation est depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 de **18 jours par élu, pour la durée d'un mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus**. Ce droit est renouvelable en cas de réélection.

• Les modalités d'exercice du droit

1. Les élus salariés devront, pour bénéficier des congés de formation, présenter, par écrit, une demande auprès de leur employeur, ou, pour les fonctionnaires (et agents contractuels de l'État et des collectivités territoriales) auprès de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci devra intervenir **trente jours au moins à l'avance**, en précisant, **la date, la durée de**

l'absence envisagée, ainsi que la désignation de **l'organisme de formation agréé par le Ministre de l'Intérieur**.

2. L'employeur ou l'autorité hiérarchique doit accuser réception de cette demande. Il peut accepter ou refuser le congé sollicité si l'absence du salarié est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, et, pour les élus fonctionnaires (de l'État, des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, ainsi que leurs agents contractuels) si les nécessités de service s'y opposent.
3. **Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié à l'intéressé**. Il sera précédé d'une demande d'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel. Pour les fonctionnaires, l'autorité hiérarchique aura saisi la commission administrative paritaire. Cependant, **à défaut de réponse expresse** notifiée au plus tard dans les 15 jours qui précèdent le début du stage, le congé est réputé accordé.
4. À l'issue d'un délai de quatre mois après la notification d'un premier refus, le salarié ou le fonctionnaire élu peut renouveler sa demande. Un nouveau refus ne peut alors lui être opposé.
5. Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

• Les frais de formation

Les frais de formation de l'élu constituent **une dépense obligatoire pour la commune**. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à un remboursement. Les pertes de revenu de l'élu sont supportées par la commune dans la limite de 18 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC.

Le montant des dépenses de formation voté par la commune ne peut excéder 20 % du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

La participation financière des élus aux formations proposées par l'ATD31 est comprise dans le montant de l'adhésion annuelle de la collectivité. Pour les collectivités non adhérentes à l'ATD31, la participation financière s'élève à 120 euros la journée de formation de 6 heures (repas compris) et 60 euros la 1/2 journée de formation de 3 heures.

OFFRE DE FORMATION DU 1^{er} SEMESTRE 2012

En mars 2012, seront célébrés les 30 ans de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions qui a marqué une étape décisive de la décentralisation.

Depuis cette date, le mandat d'élus local a considérablement évolué et notamment celui des exécutifs locaux de nos collectivités locales.

Dans ce contexte, la formation des élus est devenue incontournable et depuis 1994, l'ATD agréé organisme de formation des élus par le Ministère de l'Intérieur, s'attache à concevoir et mettre en œuvre une offre de formation riche et variée.

Celle du 1^{er} semestre 2012, se compose de 38 stages qui concernent 11 thématiques.

Actualité économique et financière oblige, l'accent est mis en ce début d'année sur les finances locales avec 11 stages. Vous y trouverez un éclairage sur la loi de finances 2012 ainsi que les nouvelles règles bancaires impactant l'emprunt, sur la préparation de vos budgets communaux et sur les spécificités de la communication financière.

En outre, nous poursuivons les formations de présentation, d'analyse et compréhension des différentes réformes qui ont fait l'actualité ces derniers mois et modifié l'environnement des collectivités locales : fiscalité de l'urbanisme, code de l'urbanisme, mise en œuvre de la réforme intercommunale.

Dans le cadre du suivi des attentes exprimées dans les évaluations de nos formations, vous découvrirez 15 stages relatifs à 5 thématiques : l'environnement (les enjeux du développement durable), l'action sociale, (l'accueil de la petite enfance), la culture (une nouvelle formation relative à la culture au service du développement des territoires), les ressources humaines (la prévention des risques professionnels) et la communication (réaliser une publication périodique pour sa collectivité).

Enfin, nous poursuivons les formations de sensibilisation relatives aux enjeux de l'administration électronique et de la dématérialisation des procédures et marchés par la programmation de trois stages sur ce thème.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver dès le mois de février 2012. Vous trouverez ci-après le calendrier des stages ainsi que des bulletins d'inscriptions également disponibles sur notre site internet : www.atd31.fr

CALENDRIER DES FORMATIONS

► CYCLE FINANCES LOCALES

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
Actualité des finances locales : loi de finances 2012 et emprunt	9h-17h	3	Tout élu	15 février* 15 février* 28 février	Balma Launac Lestelle de Saint Martory	7
La préparation et le montage d'un budget communal pour une collectivité de moins de 3 500 habitants	9h-17h	3	En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI	16 février 7 mars 15 mars	Saint Sauveur Puymaurin Rieumes	8
La préparation et le montage d'un budget communal pour une collectivité de plus de 3 500 habitants	9h-17h	2	En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI	14 février 8 mars	Quint Fonsegrives Auterive	9
Communiquer sur ses finances	9h-17h	3	Tout élu	26 avril 23 mai 7 juin	Saint Gaudens Fonsorbes Maureville	10

* Deux sessions de formation se tiendront le même jour soit le 15 février 2012 : une à Balma et l'autre à Launac.

► CYCLE INTERCOMMUNALITÉ

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
Coopération intercommunale : la mutualisation des services et des moyens	9h-17h	3	Tout élu	13 juin 14 juin 28 juin	Pins Justaret Beauchalot Verfeil	11

► CYCLE RESSOURCES HUMAINES

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
La prévention des risques professionnels et le respect des règles d'hygiène et de sécurité	9h-17h	3	En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI	8 février 20 mars 29 mars	L'Isle en Dodon Avignonet Lauragais Mondonville	12

► CYCLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
Les conséquences du Grenelle II sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	9h-17h	2	Tout élu	13 mars 3 avril	Bouloc Cassagne	13
La délivrance des autorisations d'urbanisme par le maire	9h-17h	2	En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI	22 mai 31 mai	Montégut Bourjac Lauzerville	14
La nouvelle fiscalité de l'urbanisme	9h-17h	2	Tout élu	5 juin 19 juin	Montréjeau Montastruc la Conseillère	15

► CYCLE INFORMATION ET COMMUNICATION

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
Réaliser une publication périodique pour sa collectivité	9h-17h	3	Tout élu	1 ^{er} juin 20 juin 21 juin	Martres de Rivières Frouzins Montesquieu Volvestre	16
Les enjeux de l'administration électronique	9h-17h	3	Tout élu	26 mars 6 avril 25 mai	Trébons sur la Grasse Cazères sur Garonne Bagnères de Luchon	17

► CYCLE ACTION SOCIALE

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
L'accueil de la petite enfance	9h-17h	3	Tout élu	16 mars 22 mars 30 mars	Issus Mondavezan Merville	18

► CYCLE CULTURE

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
La culture au service du développement des territoires	9h-17h	3	Tout élu	15 mai 30 mai 8 juin	Villemur sur Tarn Encausse les Thermes Muret	19

► CYCLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intitulé de formation	Durée	Nbre de stages	Public	Dates	Lieux	Page
Développement durable : une démarche à la portée de toutes les collectivités	9h-17h	3	Tout élu	27 avril 4 mai 11 mai	Labroquère Mirepoix sur Tarn Pécharbou	20

ACTUALITÉ DES FINANCES LOCALES : LOI DE FINANCES 2012 ET EMPRUNT

► OBJECTIFS

Appréhender le projet de loi de finances 2012 et son impact sur les finances des collectivités locales. Mesurer l'évolution de la réglementation bancaire et ses conséquences sur l'emprunt et les investissements des collectivités territoriales. Appréhender les mécanismes de l'emprunt.

► CONTENU

- Loi de finances 2012
 - L'actualité des finances publiques : le contexte national et international et la crise des dettes publiques.
 - La loi de programmation des finances publiques de 2011-2014.
 - La présentation de la loi de programmation des finances publiques 2012 : le calendrier, la structure du texte, les mesures liées aux dotations de l'État, les mesures fiscales, les mécanismes de péréquation horizontale et les incidences financières pour les collectivités locales.
- Recourir à l'emprunt en maîtrisant les risques
 - Rappel du contexte actuel du financement : Bâle III, agence de financement des collectivités locales.
 - Les règles applicables en matière bancaire.
 - Comment emprunter et dans quelles conditions pour maîtriser les risques ?
 - La construction des prêts bancaires et la gestion de la consultation.
 - Le retour à des principes basiques de prudence.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Stéphanie VOUTYRAS, Directrice des finances de la Ville de Balma.
Laurent DJEZZAR, Directeur du contrôle et de l'évaluation au Conseil Général de la Haute-Garonne.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mercredi 15 février à Balma (Canton de Toulouse 8).

Mercredi 15 février à Launac (Canton de Grenade).

Mardi 28 février à Lestelle de Saint Martory (Canton de Saint Martory).

LA PRÉPARATION ET LE MONTAGE D'UN BUDGET COMMUNAL POUR UNE COLLECTIVITÉ DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

► OBJECTIFS

Identifier les étapes de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle budgétaire. S'exercer au montage d'un budget communal par une mise en situation.

► CONTENU

- Le vote du budget et son calendrier.
- Le cadre budgétaire et comptable.
- Les grandes masses budgétaires et financières d'une collectivité.
- Les marges de manœuvre et l'équilibre définitif du budget.
- Le montage du budget.
- L'exécution du budget.
- L'affectation du résultat.
- Les contrôles externes.

► PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI.

► INTERVENANT

Marcel ATTELAN, Trésorier principal à Rodez.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Jeudi 16 février à Saint Sauveur (Canton de Fronton).

Mercredi 7 mars à Puymaurin (Canton de L'Isle en Dodon).

Jeudi 15 mars à Rieumes (Canton de Rieumes).

LA PRÉPARATION ET LE MONTAGE D'UN BUDGET COMMUNAL POUR UNE COLLECTIVITÉ DE PLUS DE 3 500 HABITANTS

► OBJECTIFS

Identifier les étapes de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle budgétaire. Maîtriser la présentation budgétaire et le contenu du budget.

► CONTENU

- Le vote du budget et son calendrier : cf. notamment l'importance du débat d'orientation budgétaire.
- Le cadre budgétaire et comptable : cf. notamment les règles spécifiques des amortissements et provisions.
- Les grandes masses budgétaires et financières d'une collectivité.
- Les marges de manœuvre et l'équilibre définitif du budget.
- La collaboration des services financiers de la collectivité dans le montage du budget et dans la mise à disposition d'outils de programmation budgétaire.
- L'exécution du budget.
- L'affectation du résultat.
- Les contrôles externes.

► PUBLIC

En priorité : maires, adjoints et présidents d'EPCI.

► INTERVENANT

Marcel ATTELAN, Trésorier principal à Rodez.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mardi 14 février à Quint Fonsegrives (Canton de Toulouse 8).

Jeudi 8 mars à Auterive (Canton d'Auterive).

COMMUNIQUER SUR SES FINANCES

► OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la communication financière et les obligations des collectivités locales.

Identifier les différents publics visés pour adapter les outils de communication et le contenu du message.

► CONTENU

L'état des lieux de la communication financière (rappel des obligations légales, des pratiques).

Présentation des grandes questions financières en 2012.

- Comment communiquer ?
Cas pratiques :
 - présenter le budget communal,
 - communiquer sur la nouvelle taxe d'aménagement,
 - expliquer la création d'une redevance d'assainissement non collectif,
 - élaborer le rapport d'activité intercommunal.

- Construire sa communication :
 - de la nécessité de communiquer,
 - les moyens,
 - les publics visés,
 - les actions.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANT

Philippe BERNARD, DGS de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Jeudi 26 avril à Saint Gaudens
(Canton de Saint Gaudens).

Mercredi 23 mai à Fonsorbes
(Canton de Saint Lys).

Jeudi 7 juin à Maureville
(Canton de Caraman).

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS

► OBJECTIFS

Connaître le cadre juridique relatif à la mutualisation des biens et des services entre EPCI et communes.

Les différentes formes de gestion des services et leurs impacts sur les ressources humaines.

► CONTENU

- Rappel du contexte actuel des finances intercommunales.
- Les nouvelles possibilités de mutualisation prévues par la loi du 16 décembre 2010.
- Les différentes formes de mutualisation (mise en commun de services, gestion unifiée du personnel, prestation de service) et les formes apparentées (ententes).
- L'organisation des relations entre la commune et l'EPCI et ses conséquences sur les agents.
- Illustration d'une expérience réussie de mutualisation (examen des différentes modalités d'organisation).

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Sylvie MORAINVILLE, DGS de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (Hérault).

Philippe POULIES, Directeur adjoint chargé du conseil et de l'assistance juridique et financière à l'ATD31.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mercredi 13 juin à Pins Justaret
(Canton de Portet sur Garonne).

Jeudi 14 juin à Beauchalot
(Canton de Saint Martory).

Jeudi 28 juin à Verfeil
(Canton de Verfeil).

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LE RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

► OBJECTIFS

Connaître le dispositif légal en matière de prévention des risques professionnels et les obligations de l'autorité territoriale.

► CONTENU

- Les enjeux de la sécurité au travail.
- Le cadre réglementaire et législatif :
 - les acteurs de la prévention des risques professionnels,
 - le code du travail,
 - l'évaluation des risques, le document unique et les plans d'action de prévention.
- La responsabilité des acteurs de la prévention.
- Les risques professionnels et leurs moyens de prévention.

► PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI.

► INTERVENANT

Karine VIACROZE-PERRIN, Responsable du service prévention des risques professionnels au Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mercredi 8 février à l'Isle en Dodon (Canton de l'Isle en Dodon).

Mardi 20 mars à Avignonet Lauragais (Canton de Villefranche de Lauragais).

Jeudi 29 mars à Mondonville (Canton de Blagnac).

LES CONSÉQUENCES DU GRENELLE II SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

► OBJECTIFS

Identifier les différentes procédures à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration et des évolutions du PLU. Comprendre les modifications impactant le contenu du PLU au regard de la loi Grenelle II.

► CONTENU

- Les évolutions du PLU après l'adoption de la loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II).
- Le cadre juridique :
 - de la loi SRU à la loi Grenelle,
 - le développement durable renforcé,
 - la hiérarchie des documents,
 - les différents acteurs – le rôle de l'État.
- Le Plan Local d'Urbanisme :
 - le droit commun : le PLU intercommunal,
 - les procédures applicables aux POS et PLU,
 - le contenu : documents de projet, documents opposables, annexes.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD31.
Cathy HOAREAU, Chargée d'études planification à l'ATD31.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mardi 13 mars à Bouloc (Canton de Fronton).

Mardi 3 avril à Cassagne (Canton de Salies du Salat).

LA DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE MAIRE

► OBJECTIF

Connaître les évolutions de la réglementation relative aux autorisations d'urbanisme dans le cadre de l'application du Grenelle II.

► CONTENU

La présentation générale du contexte juridique et des objectifs des ordonnances réformant le code de l'urbanisme à compter de mars 2012.

- La procédure d'instruction et le nouveau champ d'application des demandes d'occupation du sol :
 - les surfaces SHOB/SHON, surface de plancher/surface constructible. Les nouvelles règles de calcul,
 - le certificat d'urbanisme,
 - le nouveau champ d'application des déclarations préalables, permis de construire et d'aménager,
 - les lotissements.

- Le déroulement de l'instruction jusqu'à la signature du permis.

- La gestion de la phase de construction :
 - l'affichage,
 - l'ouverture du chantier,
 - l'achèvement et la conformité des travaux.

- Le contentieux des autorisations d'urbanisme :
 - l'autorisation illégale,
 - le recours contre les autorisations : du recours gracieux au recours contentieux.

► PUBLIC

En priorité : maires, adjoints, présidents d'EPCI.

► INTERVENANTS

Jean-Pierre CESCHIN, Chef du service urbanisme à l'ATD31.

Bruno CAUBET, Chargé d'études planification et urbanisme réglementaire à l'ATD31.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mardi 22 mai à Montégut Bourjac (Canton du Fousseret).

Jeudi 31 mai à Lauzerville (Canton de Lanta).

LA NOUVELLE FISCALITÉ DE L'URBANISME

► OBJECTIFS

Connaître les contributions d'urbanisme qui permettent le financement des équipements publics.

Mesurer les risques financiers encourus par ces techniques de financement.

► CONTENU

- Les principes généraux du financement des équipements publics :
 - financement par l'impôt,
 - financement par les usagers,
 - liste limitative des contributions,
 - sanction : action en répétition.

- Les taxes :
 - nouvelle taxe d'aménagement,
 - versement pour sous densité.

- Les participations :
 - alternative à la taxe locale d'équipement ou à la nouvelle taxe d'aménagement : zone d'aménagement concertée et programme d'aménagement d'ensemble PUP (Projet Urbain Partenarial),
 - additionnelles à la taxe locale d'équipement ou à la nouvelle taxe d'aménagement.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Pascal BERGOUGNAN, Directeur Adjoint chargé du conseil et de l'assistance en urbanisme et informatique à l'ATD31.

Victoire LANNEUW, Chargée d'études urbanisme opérationnel à l'ATD31.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mardi 5 juin à Montréjeau (Canton de Montréjeau).

Mardi 19 juin à Montastruc la Conseillère (Canton de Montastruc la Conseillère).

RÉALISER UNE PUBLICATION PÉRIODIQUE POUR SA COLLECTIVITÉ

► OBJECTIFS

Connaître le cadre légal de la presse territoriale.
Permettre aux élus de créer et/ou améliorer une publication périodique : l'organisation, le contenu et la forme.

► CONTENU

- Le cadre légal de la presse territoriale :
 - dépôt de titre,
 - dépôts légaux,
 - expression des groupes minoritaires,
 - taux de TVA spécifique,
 - communication en période électorale.
- Définir la charte éditoriale de sa publication, objective et publique de la presse territoriale, complémentarité avec d'autres outils de communication, Internet.
- Les questions à poser pour définir les choix, en matière de forme, format, papier, nombre de pages, périodicité et contenu, déterminer les rubriques, l'éditorial, quels organisation et moyens à mettre en place pour réaliser la publication.
- Quelques conseils pratiques pour améliorer le taux de lecture, l'utilisation des photos, les titres, la rédaction journalistique, l'angle des sujets traités.
- Remise de documents de référence, présentation de nombreux exemples.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANT

Didier RIGAUD, Maître de conférences en communication publique à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Vendredi 1^{er} juin à Martres de Rivière (Canton de Barbazan).

Mercredi 20 juin à Frouzins (Canton de Muret).

Judi 21 juin à Montesquieu Volvestre (Canton de Montesquieu Volvestre).

LES ENJEUX DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

► OBJECTIFS

Connaître la définition et les enjeux de l'e-administration pour les collectivités locales.

► CONTENU

- Panorama de l'e-administration.
- Services en ligne offerts aux citoyens : informations publiques, démarches administratives (formulaires en ligne, téléservices, téléprocédures, exemples de bonnes pratiques).
- La collectivité de demain sera aussi numérique, où en est-on en Haute-Garonne ?
 - chaîne comptable et financière (Hélios),
 - dématérialisation des marchés publics,
 - contrôle de légalité (ACTES,)
 - archivage électronique,
 - base cartographique nationale, cadastre.
- Principaux outils de l'e-administration :
 - sites internet,
 - co-marquage et syndication,
 - solutions techniques : plateforme de télétransmission, outils d'archivage électronique, signature électronique,
 - équipement informatique.
- Aspects juridiques : protection des données personnelles et de l'identification des individus, accessibilité.

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Christine GENNARO, Chargée de mission à l'ARDESI.

Lydie PIERRON VIEILHOMME, Chef du service administration générale à l'ATD31.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Lundi 26 mars à Trébons sur la Grasse (Canton de Villefranche de Lauragais).

Vendredi 6 avril à Cazères sur Garonne (Canton de Cazères sur Garonne).

Vendredi 25 mai à Bagnères de Luchon (Canton de Bagnères de Luchon).

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

► OBJECTIFS

Connaître le cadre juridique et les modes d'accueil de la petite enfance pour répondre aux besoins des familles à l'échelle d'un territoire.

► CONTENU

- Les enjeux liés à l'accueil de la petite enfance et le cadre juridique de la politique familiale.
- Le rôle et l'articulation entre les différents acteurs {CAF, CG31, mairie, EPCI, gestionnaire de l'EAJE - (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant)}.
- L'état des lieux des besoins d'accueil du jeune enfant en Haute-Garonne.
- Les différents modes d'accueil individuel et collectif :
 - l'accueil individuel (Assistants Maternelles, Maison d'Assistants Maternelles, garde à domicile et Relais d'Assistants Maternelles),
 - l'accueil collectif et services d'accueil.
- L'élaboration du projet de la collectivité (les missions générales de la structure d'accueil, l'analyse des besoins, les ressources humaines et techniques, le projet social et éducatif) et la formalisation du dossier de demande d'agrément.
- Les modes de gestion des EAJE (régie directe, gestion associative, autres types de gestion : mutuelles et entreprises).
- La création et le fonctionnement des EAJE (cadre juridique et financier).
- De nouvelles réponses adaptées aux besoins des familles (développement des micro-crèches, crèches d'entreprises, jardins d'éveil, maisons d'assistantes maternelles).

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Bertrand CERTAIN, Directeur adjoint et Marie-Agnès ARCHIMBAUD, Responsable développement territorial à la CAF Haute-Garonne.
Claudine GUITARD, Directrice adjointe Protection Maternelle et Infantile;
Monique BORDEAUX, Chef de service des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans et Jean-Marc DULON, Chef de service agrément des assistantes maternelles et familiales au Conseil Général de la Haute-Garonne.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Vendredi 16 mars à Issus (Canton de Montgiscard).

Jeudi 22 mars à Mondavezan (Canton de Cazères sur Garonne).

Vendredi 30 mars à Merville (Canton de Grenade).

LA CULTURE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

► OBJECTIFS

Définir la politique culturelle de la commune : rôle des élus, relations avec les partenaires et modes de financement.

► CONTENU

- Définir le territoire pertinent pour situer l'action culturelle.
- Clarifier les axes liés au développement culturel : culture, tourisme, patrimoine.
- Le rôle de l'élu : opérateur, accompagnateur, ou maître d'œuvre.
- Les interrelations avec les partenaires locaux : élus, comité des fêtes, porteurs de projets, associations.
- Les aides financières possibles (Collectivités locales, État, Europe).

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANT

François LAJUZAN, Président de l'Association des Directeurs des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées.

► DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Mardi 15 mai à Villemur sur Tarn (Canton de Villemur sur Tarn).

Mercredi 30 mai à Encausse les Thermes (Canton d'Aspet).

Vendredi 8 juin à Muret (Canton de Muret).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE DÉMARCHE À LA PORTÉE DE TOUTES LES COLLECTIVITÉS

► OBJECTIFS

Comprendre les enjeux du développement durable et ses déclinaisons à l'échelon local. Identifier les outils disponibles pour construire un plan d'action adapté à son territoire.

► CONTENU

- Les enjeux du développement durable : définition, cadre institutionnel et réglementaire, objectifs, moyens et partenaires.
- État des lieux en Haute-Garonne et Midi-Pyrénées.
- L'élaboration d'un projet de développement durable à l'échelon local :
 - les outils disponibles : éco-responsabilité, plan climat, plan de déplacement,
 - l'importance de la concertation : les clés de la mise en œuvre d'une démarche participative, place du citoyen et des associations...
 - un exemple de l'élaboration d'un Agenda 21 : définition du territoire, diagnostic, programme d'actions, suivi et évaluation.
- Les aides et le financement (budget alloué, aides publiques).

► PUBLIC

Tout élu.

► INTERVENANTS

Karine CORDIER, Chef du service environnement à la Direction de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Julie PITCHÉLU, Ingénieur territorial, Chargée de mission développement durable de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure (Hautes Pyrénées).

DURÉE

Une journée de 9 heures à 17 heures.

► DATES

Vendredi 27 avril à Labroquère (Canton de Barbazan).

Vendredi 4 mai à Mirepoix sur Tarn (Canton de Villemur sur Tarn).

Vendredi 11 mai à Péchabou (Canton de Castanet Tolosan).

L'ATD31 AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Outre son agrément par le Ministre de l'Intérieur en qualité d'organisme de formation des élus locaux, l'Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne, Etablissement Public Départemental créé en 1985, apporte conseil et assistance aux communes et EPCI qui sont adhérents, dans les domaines suivants : juridique, financier, urbanisme et planification, informatique et information des élus.

► COMMENT SAISIR L'ATD31 ?

Le règlement intérieur de l'ATD31 (approuvé par délibération du 20 avril 1998) précise les modalités de saisie des services de l'établissement :

- Seuls les maires et les présidents des EPCI adhérents, ainsi qu'éventuellement les adjoints et les conseillers municipaux disposant d'une délégation, peuvent saisir l'ATD31 pour obtenir une aide, un conseil ou une assistance.
- La demande doit être adressée par courrier, par télécopie ou par courrier électronique à partir du formulaire téléchargeable sur le site Internet www.atd31.fr, ou encore sur papier libre. La demande adressée au Président de l'ATD31, est signée par le maire ou le président, et porte le cachet de la collectivité.

► LA RÉPONSE APPORTÉE PAR L'ATD31 AUX DEMANDES D'ASSISTANCE, DE CONSEIL DES ADHÉRENTS

- L'ATD31 offre une prestation de conseil, laquelle consiste à éclairer de façon objective les collectivités adhérentes sur la règle de droit.
- Les agents de l'ATD31 peuvent en outre :
 - rédiger des modèles d'actes et de contrats administratifs, sans toutefois assumer le rôle et les tâches des fonctionnaires des collectivités locales.
 - recevoir les élus demandeurs sur rendez-vous dans leurs bureaux, 1 place Alfonse Jourdain, de 8h30 à 17 heures.
 - se déplacer pour participer aux réunions organisées par les collectivités adhérentes suivant une demande expresse.

- par communication électronique prodiguer des renseignements simples, identifier les problématiques et indiquer les démarches à suivre, répondre aux demandes d'explication complémentaire sur un dossier traité ou en cours de traitement. La saisie par communication téléphonique doit cependant rester exceptionnelle, l'ATD31 déclinant toute responsabilité dans le cadre d'échanges informels hors de la procédure écrite ci-avant mention.

► L'INFORMATION DES ADHÉRENTS

- L'ATD31 répond aux demandes de renseignements documentaires par la rédaction de notes de synthèse ou la constitution de dossier de documentation aux collectivités demandeuses.
- L'ATD31 adresse chaque mois un bulletin d'information juridique à ses adhérents : "ATD Actualité". Le mensuel reprend l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle, et propose aussi des articles de fond sur des situations concrètes liées à la gestion locale quotidienne.
- Un périodique intitulé "Conseil en Diagonale" consacré à chacune de ses parutions à un thème différent est adressé également aux collectivités adhérentes. Parmi les thèmes abordés dans ce périodique on citera le fonctionnement du conseil municipal, le statut de l'élu, les élections municipales.
- Le site Internet de l'ATD31 www.atd31.fr est à la disposition des élus. Une partie accessible à tous, présente diverses informations : jurisprudence, revue de presse, questions parlementaires, conseils juridiques... La base de données documentaire du site ne peut être consultée qu'à partir d'un mot de passe attribué à chacune des collectivités adhérentes. Si vous avez perdu votre code, l'ATD31 peut vous le redonner sur demande. Cette partie du site, permet à partir d'un écran de recherche de retrouver l'information relative à un thème donné. De nombreux modèles d'actes sont également classés dans cette base.

LA FORMATION DES ÉLUS

L'ATD31 propose un programme de formation semestriel.

Le programme est adressé deux fois par an (décembre-janvier et juin-juillet) au siège de chaque collectivité adhérente, et peut être également consulté sur le site internet de l'ATD31 :

www.atd31.fr

(rubrique "Formation des élus",
sous rubrique "Notre offre de formation")

L'inscription s'effectue à partir d'un bulletin d'inscription préétabli, qui doit être visé par l'élu demandeur et son exécutif, et adressé à l'ATD31, service de la formation des élus.

Une attestation de présence au stage est envoyée à chaque élu participant.

Dans le cas où vous souhaiteriez que votre collectivité adhère à l'ATD31, une délibération est nécessaire
Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Claire VERDELHAN

Directrice adjointe de l'Agence Technique chargée de la Formation des élus
et de l'Administration Générale de l'Agence
05 67 20 27 58

Lydie PIERRON VIEILHOMME

Responsable du service Administration Générale
05 67 20 27 54

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir un bulletin d'inscription par stagiaire et par formation.

Merci de l'adresser par courrier, télécopie, courriel à l'ATD31

Information complémentaire :
Service de la Formation des Élus
(Tél. : 05 34 45 56 49 ou 05 67 20 27 48)

STAGE

Intitulé :

Date : Lieu : Horaires :

Prendrez-vous le repas ? Oui Non

IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité :

Canton :

La collectivité est-elle adhérente à l'ATD31 : Oui Non

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Population : Personne à contacter :

Date et signature du responsable de la collectivité :

Cachet de la collectivité :

IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Nom : Prénom :

(Cocher les cases correspondantes)

Conseiller Régional Conseiller Général Maire

Adjoint au Maire Conseiller Délégué Conseiller Municipal

Président d'EPCI Élu d'EPCI

Nouvel élu : Oui Non

Date de début du premier mandat d'élu :

Adresse personnelle :

Commune : Code postal :

Téléphone personnel : Télécopie :

Téléphone professionnel : Courriel :

Êtes-vous en activité professionnelle : Oui Non

Date et signature du stagiaire : | | | | | | | | | |

Attentes du stagiaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce bulletin dûment rempli et signé est à renvoyer à :

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 31
service de la formation des élus
1, place Alfonse Jourdain - 31000 TOULOUSE
Téléphone : 05 34 45 56 56 - Fax : 05 34 45 56 55
courriel : accueil@atd31.fr
www.atd31.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir un bulletin d'inscription par stagiaire et par formation.

Merci de l'adresser par courrier, télécopie, courriel à l'ATD31

Information complémentaire :
Service de la Formation des Élus
(Tél : 05 34 45 56 49 ou 05 67 20 27 48)

STAGE

Intitulé :

Date : Lieu : Horaires :

Prendrez-vous le repas ? Oui Non

IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité :

Canton :

La collectivité est-elle adhérente à l'ATD31 : Oui Non

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Population : Personne à contacter :

Date et signature du responsable de la collectivité :

Cachet de la collectivité :

IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Nom : Prénom :

(Cocher les cases correspondantes)

Conseiller Régional Conseiller Général Maire

Adjoint au Maire Conseiller Délégué Conseiller Municipal

Président d'EPCI Élu d'EPCI

